



Service public de Wallonie

Taux réduit des droits de succession, en cas de transmission d'entreprise

Attestation de maintien du taux réduit

La présente attestation est délivrée en vertu de l'article 60bis, § 3, alinéa 1^{er}, 4°, du Code des droits de succession, relativement à une demande de maintien du taux réduit prévu à l'article 60bis du Code des droits de succession, à l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt.

Cette attestation concerne le défunt, les personnes ayant pris la qualité de continuateur au sens de cette disposition et l'entreprise définis aux Cadres 1 et 2 qui suivent.

La décision de l'administration sur cette demande de maintien est reprise dans le Cadre 3 qui suit.

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la succession

La présente attestation de maintien du taux réduit du droit de succession est relative à la transmission d'une entreprise concernée par l'attestation d'octroi de ce taux réduit, délivrée aux continueurs :

en date du / /

portant le n° de dossier

1.1 : Identification du défunt

<input type="checkbox"/> M.	Nom			Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme					
Date de naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>				
Lieu de naissance	Commune			Code postal	<input type="text"/>
Date de décès	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>				
Domicilié(e) en dernier lieu à					
Rue	<input type="text"/>		Numéro	<input type="text"/>	Boîte
Localité	<input type="text"/>				Code postal
					<input type="text"/>

1.2 : Identification du Releveur de l'enregistrement compétent

Bureau			
Adresse	Numéro	Boîte	
Commune			Code postal

1.3 : Identification des continueurs

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro	Boîte	
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro	Boîte	
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro	Boîte	
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

1.4 : Identification du mandataire (facultatif)

Existe-t-il un mandataire désigné par le ou les continueurs (identifiés au point 1.3) en qualité d'intermédiaire et auquel toutes significations et communications peuvent être valablement faites par l'administration ?

Oui

Non

Si oui, le mandataire désigné par les continueurs est le suivant:

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Téléphone 1	Téléphone 2	Fax	
Courriel			

Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale)

L'entreprise concernée par la présente attestation de maintien est constituée en :

Personne physique Personne morale

2.1 Identification de l'entreprise « personne physique »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Adresse		Numéro	Boîte
Commune		Code postal	
Pays			

2.2 Identification de l'entreprise « personne morale »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

Dénomination

Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)

Forme juridique

Adresse du siège social

Numéro

Boîte

Commune

Code postal

Pays

Cadre 3 : Décision de l'administration

D'après les informations et documents fournis dans la déclaration de demande de maintien du taux réduit des droits de succession signée par les continuateurs¹,

1° les conditions requises pour le maintien de la réduction des droits de succession visée à l'article 60bis, § 1^{er}, du Code des droits de succession, sont remplies conformément à l'article 60bis, § 3, du Code des droits de succession.

2° les conditions requises pour le maintien de la réduction des droits de succession visée à l'article 60bis, § 1^{er}, du Code des droits de succession, ne sont pas remplies par l'immeuble précisé ci-après, pour les raisons suivantes :

- Immeuble concerné :

- Raison (art. 60bis, § 3, alinéa 2, du Code des droits de succession):

- Valeur nette pour laquelle la réduction des droits de succession peut être maintenue :€.

3° les conditions requises pour le maintien de la réduction des droits de succession visée à l'article 60bis, § 1^{er}, du Code des droits de succession, ne sont pas remplies pour les raisons suivantes :

a) Article 60bis, § 3, alinéa 1er, 1°, du Code des droits de succession :

b) Article 60bis, § 3, alinéa 1er, 2°, du Code des droits de succession :

c) Article 60bis, § 3, alinéa 1er, 3°, du Code des droits de succession :

La présente attestation est délivrée le

Au nom du Gouvernement wallon,

Le fonctionnaire délégué.

Avis important

Une réclamation motivée contre la présente décision peut être adressée sous pli recommandé dans un délai de 30 jours à dater de la notification de la présente attestation auprès du **Service Public de Wallonie**, Direction générale de la Fiscalité, Avenue Gouverneur Bovesse 29 à 5100 Jambes (Namur).

Dans un délai de six mois, le Ministre ayant les Finances dans ses attributions notifie sa décision.

¹ Biffer la mention inutile.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises.

Namur, le 25 janvier 2010.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
A. ANTOINE